



Réunion extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Bouctouche

PROCÈS-VERBAL

le lundi 14 novembre 2022

18 h 00

Salle du conseil

Présence :

- Aldéo Saulnier, maire**
- Achille Bastarache, maire suppléant**
- Mariette Cormier, conseillère**
- Jean-Noël LeBlanc, conseiller**
- Serge Arsenault, directeur général et greffier**
- Joanne Savoie, greffière adjointe**
- Pauline Hébert**

1. Ouverture officielle de la séance

Le maire, Aldéo Saulnier, ouvre officiellement la séance à 18h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

22-167 : MARIETTE CORMIER / ACHILLE BASTARACHE

que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Divulgence de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. Écoute des objections de l'Arrêté 2022-04 – Arrêté concernant le budget de la Corporation d'amélioration des affaires de Bouctouche inc. – 18h00

Aucune objection.

a. Arrêté 2022-04 - Arrêté concernant le budget de la Corporation d'amélioration des affaires de Bouctouche inc. – première lecture (intégrale)

22-168 : ACHILLE BASTARACHE / JEAN-NOËL LEBLANC

que l'on adopte la première lecture de l'Arrêté 2022-04 - Arrêté concernant le budget de la Corporation d'amélioration des affaires de Bouctouche inc.

ADOPTÉE

b. Arrêté 2022-04 - Arrêté concernant le budget de la Corporation d'amélioration des affaires de Bouctouche inc. – deuxième lecture (par titre)

22-169 : MARIETTE CORMIER / ACHILLE BASTARACHE

que l'on adopte la deuxième lecture de l'Arrêté 2022-04 - Arrêté concernant le budget de la Corporation d'amélioration des affaires de Bouctouche inc.

ADOPTÉE

5. Arrêté 2022-02 - Arrêté modifiant l'arrêté 2021-02, Arrêté adoptant le Plan municipal de la Ville de Bouctouche - troisième lecture lue par titre (Chemin Girouardville)

22-170 : ACHILLE BASTARACHE / JEAN-NOËL LEBLANC

que l'on adopte la troisième lecture de l'Arrêté 2022-02 - Arrêté modifiant l'arrêté 2021-02, Arrêté adoptant le Plan municipal de la Ville de Bouctouche.

ADOPTÉE

6. Arrêté 2022-03 - Arrêté modifiant l'arrêté 2021-03, l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche - troisième lecture lue par titre (Chemin Girouardville)

22-171 : MARIETTE CORMIER / JEAN-NOËL LEBLANC

que l'on adopte la troisième lecture de l'Arrêté 2022-03 - Arrêté modifiant l'arrêté 2021-03, l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche.

ADOPTÉE

7. Levée de la réunion

22-172 : MARIETTE CORMIER

pour la levée de la réunion à 18h06.

ADOPTÉE